



Avis aux agriculteurs :

Commission communale de Constat de Dégâts aux Cultures.

Pluies persistantes.

2^{ème} constat.

Mesdames, Messieurs,

La commune de HOUYET a fait face à des pluies persistantes durant les mois de mai, juin et juillet qui ont, notamment, causé des dégâts aux cultures.

Ces dégâts peuvent être reconnus comme calamité agricole (SPW Agriculture, Ressources Naturelles, Environnement).

Pour ce faire, la Commission communale de constat de dégâts aux cultures se réunira le **mercredi 01 décembre 2021 à 14h** à la maison communale, Salle du Conseil, rue Saint-Roch n°15 à 5560 HOUYET afin de procéder à l'évaluation des dégâts et de compléter et signer le procès-verbal dans le cadre de la procédure spécifique de demande de reconnaissance d'une **calamité agricole** que la commune introduira sur le Guichet des Pouvoirs Locaux.

Les exploitants concernés sont invités à se munir de leur déclaration de superficie, des bons de pesées, de photos et pièces justificatives ainsi que d'un masque buccal.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma parfaite considération.



La Bourgmestre
Hélène LEBRUN